



Couverture Sinistres

Une mobilité assurée

La prestation Couverture Sinistres d'Alphabet vous apporte une solution professionnelle adaptée à vos besoins pour protéger vos collaborateurs et les véhicules de votre flotte. Après une étude approfondie de votre sinistralité, nos experts vous proposent des conditions de couverture compétitives et appropriées pour votre parc.

Vos avantages



- ✓ Un accompagnement et un suivi personnalisé par nos chargés d'affaires
- ✓ Une offre complète adaptée à la Location Longue Durée
- ✓ Un soutien régulier pour diminuer votre sinistralité
- ✓ De nombreuses garanties complémentaires incluses dans notre offre et sans surcoût

Caractéristiques :

Les risques couverts :

- Assurance responsabilité civile
- Prestation Dommages
- Garantie Perte financière
- Garanties complémentaires incluses (Voir détail en page 2).



Gagnez du temps !

Rendez-vous sur alphabet.fr pour vos déclarations de vols, de sinistres ou toute demande de documents (duplicata de carte verte, constat amiable, relevé d'informations et attestation de conduite accompagnée).

Plus d'informations sur alphabet.com/fr-fr/couverture-sinistres



Synthèse des Garanties

Pour plus de détails sur vos garanties, se référer aux conditions générales et annexes de votre contrat de Location Longue Durée

Responsabilité Civile	Dommages corporels	sans limitation de somme
	Dommages matériels et immatériels consécutifs : 100 000 000 € dont :	- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement : 1 500 000 € - Sous réserve de l'accord préalable d'Allianz IARD les dommages survenus dans les enceintes ou zones aéroportuaires y compris les dommages aux aéronefs : 1 500 000 € avec franchise de 5% de l'indemnité due, minimum 2 000 € et maximum 50 000 €
	Responsabilité Civile Outil (responsabilité civile fonctionnement)	- Dommages corporels : 6 100 000 € par année d'assurance Franchise : 150 € sauf engins de chantier - Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 000 € avec franchise de 10% de l'indemnité due, minimum 305 € et maximum 762 €
	Faute intentionnelle - Faute inexcusable	1 000 000 € par année d'assurance
Défense Civile et avance sur Indemnité	Défense Pénale et Recours suite à accident	
Protection Juridique	Honoraires d'avocat et frais de procédure	- Garantie plafonnée à 8 000 € par litige - Les frais et horaires d'expertises à concurrence de 3 050 € par litige - La garantie ne s'applique qu'aux litiges d'un montant supérieur à 230 €
Effets – Objets personnels	Dans la limite maximum de 500 € par sinistre	- Tous objets personnels, vêtements, bagages, animaux, matériels et marchandises - Exclusion des titres, espèces, moyens de paiement et valeurs tels que chèque de voyage, de restaurant, de vacances, timbres-poste et fiscaux, feuilles timbrées, billet de loterie et de jeux, titres de transport, vignettes, cartes de téléphones, bijoux, objets en métaux précieux, perles et pierres précieuses, objets d'art et de collections, tableaux, tapis, fourrures, supports d'informations informatiques ou non, tabacs, appareils audio/vidéo portables, téléphone mobile, micro-informatique et appareils de contrôle électroniques portables
Garantie du conducteur	Indemnisation en droit commun	Maximum de 600 000 € par sinistre
Conduite accompagnée	Les garanties du présent contrat sont étendues à la conduite accompagnée et/ou supervisée	Sous réserve de déclaration au préalable
Prestation Dommages	Dommages accidentels, vol, incendie, explosion, attentat, tempête	- Coût des réparations et remplacement - Déduction de la participation financière contractuelle
	Bris de glaces	Coût des réparations et remplacement
	Garantie Perte Financière	- Intervention en cas de sinistre total déclaré par un expert (véhicule techniquement ou économiquement non-réparable et vol non-retrouvé) - Intervention dès 80% (montant des réparations/VRADE) - Couvre la différence entre la créance HT du contrat de location (Encours financier résiduel) et la VRADE HT à date du sinistre (Valeur Résiduelle A Dire d'Expert) - Déduction de la participation financière contractuelle
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> - L'usage de véhicule à la circulation sur Aéroport ou Aérodrome - L'usage de véhicule à l'affectation à l'enseignement à la conduite (Exemple : les véhicules d'Auto-école, à double commandes, ...) - L'usage de véhicule sanitaire ou de secours 	
Territorialité	France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires Français d'Outre-Mer pour des séjours n'excédant pas 3 mois, dans les pays membres de l'Union Européenne, dans les Etats du Vatican, Saint Marin, Monaco, Liechtenstein, Andorre, ainsi que dans tous les pays dans lesquels la carte internationale d'assurance dite « Carte Verte », est valable (pays dont la mention n'est pas rayée)	